



Digne-les-Bains, le 21 juin 2017

Application du Plan d’Action Sécheresse dans les Alpes de Haute-Provence

Une situation sous surveillance

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a réuni le 15 juin dernier, le comité de gestion collégiale de l’eau, notamment pour examiner la situation du département vis-à-vis du risque de sécheresse.

A ce jour, les conditions de déclenchement du Plan d’Action Sécheresse ne sont pas réunies, mais la situation reste sous surveillance rapprochée, compte tenu des précipitations déficitaires des derniers mois, et de la chute observée des débits des cours d’eau du département depuis le mois de mai.

Pour mémoire, en 2016, le département avait été placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse le 27 juin.

Ce premier stade de gestion de la sécheresse préconise une gestion économe de l’eau, afin d’anticiper les éventuelles pénuries et de réduire l’impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Il a été activé dans les départements voisins du Var et du Vaucluse, au vu de leur situation. Le Plan d’Action Sécheresse des Alpes-de-Haute-Provence prévoyant que la gestion du Calavon relève du préfet du Vaucluse, ce bassin versant a été placé en vigilance le 20 juin. Il est ainsi recommandé à l’ensemble des usagers des communes du bassin versant, de limiter leur consommation d’eau afin de prévenir toute nouvelle dégradation de la situation actuelle.

Les communes concernées sont les suivantes :

Bassin versant	Communes		
CALAVON	Banon	Céreste	Montjustin
	Montsalier	Opedette	Redortiers
	Reillane	Revest-du-Bion	Sainte-Croix-à-Lauze
	Simiane-la-Rotonde	Vachères	

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le Site Internet de l'État à la rubrique Actualité/Sécheresse, à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence et sur Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>.

Communiqué de presse

Contact presse: Sara JANSSEN- Tél. : 04 92 36 72 10
Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr